BREVET ÉLÉMENTAIRE

(Jeunes Gens)

A LILLE

Sont admissibles aux épreuves de dessin et de gymnastique :

MM. Autier, Barras, Bodécat, Alex. Bos, Ed. Bos, Boudeville, Boutry, Boursier, Brouelin, Bury, Butez, Captaux, Carlier, Caron, Carouble, Cartigny, Chartier, Chereau, Christiaens, Coloos, Cools, Couderc, Cousin, Crabbe, Crapet, Dammery, Débouvries, Eug. Declercq, Paul Declercq, Defives, Paul Deckmaydt, Deloffre, Delmotte, Depraetre, Deprince, Deramez, Deroide, Defoy, Dervillers, René Deswez, Charles Devos, François Dewez, Dhélin, Dherbomez, Diagoras, Dieuset, Docquier, Dubar, Dubrulle, Duez, Duflot, Dumont, Dupriez, Durez, Dusseaux.

Dutholt, Duval-Bredart, Duvin, Emile Equipart, Paul Equipart, Ernst, Eudeline, Favier, Feutrie, Février, Fievé, Flagoot, Flèche, Florack, Fournier, Gaubert, Gay, Goubbe, Grillet, Guillet, Hacot, Hamès, Hauchart, Heldre, Henneton, Jules Hermant, Maurice Hermant, Housay, Imbert, Gaston Josien, Koenig, Labbe, Lancelle, Laplanche, Edgard Leclerc, Lefaure, André Legrand, Marcel Legrand, Lejeune, Lelong, Lewenu, Lenglet, Lestoquoy, Lieuze, Joseph Lieven, Lièvas, Loose, Lutun, Mahé, Marlier, Massein, Masselot, Merda, Meresse, Mesrouze, Métre, Minard, Molinier, Mounal, Mortreux, Neel, Nugues.

Louis Oger, Pagnier, Pannekouke, Parent, Perment, Perrin, René Petit, Peytavin, Picavet, Picotin, Planckeel, Polle, Polvèche, Priem, Pruvot, Pyck, Richter, Saint-Germain, Saint Maixent, Louis Sauvage, Maurice Sauvage, Scherperel, Sence, Sergent, Albert Somhret, Stierne, Swaenepoël, Lucien Taquet, Thérez, Tricot, Vallens, Henri Vallez, Vanhoecke, Vanlaeger, Vanhille, Vanicat, Verhille, Viard, Vilain, Vincent, Vinot, Vroelant, Verroulst, Georges Wicart, Albert Wispart, Wissocq, Zegers.

A ARRAS

Les candidats étaient au nombre de 100. 39 ont été admis à subir les épreuves de la 2e série.

Ce sont : MM. Accart, Bonvoisin, Boulinguez, Brillon, Caron, Clément, Collado, Deruy, Détaille, Dhermy, Dollez, Dufour, Foucart Arthur, Goubet, Hérissé, Hidoux, Laforest, Lagon, Landru, Larbalétrier, Leleu, Lemaître Paul, Lherbier, Lhoyez, Lourme, Machu, Mercier, Monard, Morange, Pau, Pervin, Petit, Pourchez, Ricq, Robaut, Tasson, Theller, Vasseur, Vérez.

Les épreuves de la 2e série ont commencé mardi matin à 7 heures 1/2.

—o—

L'épreuve de la 2e série consistait en une composition de dessin :

A) Dessin à vue d'un banc de pied.
B) Croquis côté du même objet.

—o—

Voici les noms des candidats admis définitivement, à la suite des épreuves orales. Ils sont au nombre de 37.

Ce sont MM. Accart, Bonvoisin, Boulinguez, Brillon, Caron, Clément, Collado, Deruy, Détaille, Dollez, Dufour, Foucart Arthur, Goubet, Hérissé, Hidoux, Laforest, Lagon, Landru, Larbalétrier, Leleu, Lemaître Paul, Lherbier, Lhoyez, Lourme, Machu, Mercier, Monard, Morange, Pau, Pervin, Petit, Pourchez, Ricq, Robaut, Tasson, Theller, Vasseur, Vérez.

Les épreuves de la 2e série ont commencé mardi matin à 7 heures 1/2.

—o—

L'épreuve de la 2e série consistait en une composition de dessin :

A) Dessin à vue d'un banc de pied.
B) Croquis côté du même objet.

—o—

Voici les noms des candidats admis définitivement, à la suite des épreuves orales. Ils sont au nombre de 37.

Ce sont MM. Accart, Bonvoisin, Boulinguez, Brillon, Caron, Clément, Collado, Deruy, Détaille, Dhermy, Dollez, Dufour, Foucart Arthur, Goubet, Hérissé, Hidoux, Laforest, Lagon, Landru, Larbalétrier, Lemaître Paul, Lherbier, Lhoyez, Lourme, Machu, Mercier, Monard, Morange, Pau, Pervin, Petit, Pourchez, Ricq, Robaut, Tasson, Theller, Vasseur, Vérez.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. Godard, vice-président

AFFAIRES DIVERSES

— 3 jours et 500 francs à Cyr Joveneau, à Roubaix, pour fraude d'allumettes.

— Un mois à Théophile Dubus, pour port d'arme prohibée.

— 4 mois à Alida Depret, à Lille, pour vol d'une bague au préjudice de Mme Jacquet.

— 4 mois à Léon Martineau, sans domicile, pour vagabondage.

Un mois à Camille Serruys, à Mancinville, pour le même délit.

— 15 jours à Marie Gacremenck, à Tourcoing, qui a outragé les agents.

— Un mois à Prouvost Louis, à Leers, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— 3 jours et 500 francs à Alphonse Vandenbulcke, fraude d'allumettes.

— 20 jours à Auguste Herland, sans domicile, pour vol à La Madeleine.

— 15 jours à Hector Laserre, à Roubaix, pour infraction à une interdiction de séjour.

COUR D'ASSISES DU NORD

LE JURY

Lundi après-midi, la première Chambre civile de la Cour d'appel de Douai a procédé au tirage au sort des jurés qui seront appelés à siéger au cours de la session de la Cour d'assises, qui s'ouvrira le 15 juillet, sous la présidence de M. le conseiller Gravet.

Jurés titulaires

MM.
Louis Lambin, fabricant à Comines ;
Eugène Deroo, cultivateur à La Gorgue ;
Aristide Laude, professeur de philosophie en retraite au Quesnoy ;
Marcel Agasse, agent d'assurances à Valenciennes ;
Silas Gonthiez, patron boul. à Denain ;
Albéric Lefebvre, cultivateur à Lesdain ;
Léon Verdier, cultivateur à Lompret ;
Charles Hainrez, quincaillier à Lille ;
Louis Cau, rentier à Tourcoing ;
Georges Hassebroucq, fabr. à Comines ;
Gustave Bruyelle, instituteur en retraite à Cerfontaine ;
J.-B. Ségard, cultivateur à Abancourt ;
Constant Charlier, employé des contributions indirectes en retraite à Ennetières-en-Weppes ;
Adolphe Biencourt, industriel à Croix ;
Ferdinand Bos, négociant à Lille ;
Lucien Ringeval, cultivateur à Bantouzelles ;
Ernest Sicault de Mariol, rentier à Ebblinghem ;
Gustave Hourdeau, rentier au Quesnoy ;
Charles Caen, mégissier à Croix ;
Edouard Duclos, négociant à Roubaix ;
Aimé Castelain, nég. en charb. à Halluin ;
Pierre Boda, maître de pêche à Fort-Mardyck ;
Justin Serlooten, tanneur à Steenvoorde ;
Auguste Vandenbavière, cultivateur et maire à Hoymille ;
Georges Buire, ingénieur à Courchelettes ;
Joseph Havet-Carin, cult. à Avesnes-le-Sec ;
Daniel Delespierre, directeur de distillerie à Neuville-en-Ferrain ;
Henri Maniez, épicier à Lomme ;
Louis Grimonprez, propriét. à Pradelles ;
Jules Cocard, fondeur en cuivre à Lille ;
Henri Hollebecq, rentier à Linselles ;
Louis Despinoy, nég. en vins à Lomme ;
Jules Minet, constructeur de navires, à Grand-Fort-Philippe ;
Edouard Vernier, fab. de tiss. à Roubaix ;
Etienne Lubrez, ouv. charc. à St-Amand ;
Louis Caby, négociant en vins et maire à Mortagne.

Jurés supplémentaires

MM.
Marie-Hippolyte Boussard, restaurateur à Douai ;
Charles Buron, propriétaire à Douai ;
Edouard Bottin, propriétaire à Douai ;
Henri Varé, notaire à Douai.

Concours Agricole

DE DOUAI

Un Concours agricole aura lieu à Douai le dimanche 7 juillet.

La valeur des prix à distribuer sera de 3.6000 fr.

Récompenses particulières au canton de Douai-Sud :—

Tenue des fermes. — Une médaille d'or et une médaille de vermeil, aux cultivateurs qui auront les fermes les mieux disposées, les mieux tenues, les plus remarquables, tant sous le rapport de la culture que sous celui des soins hygiéniques, de l'alimentation économique et du choix des animaux attachés à l'exploitation.

Les deux médailles sont réservées aux exploitations moyennes de 16 à 30 hectares.

Petite Culture. — Une médaille d'honneur sera décernée, pour chaque commune du canton, au petit cultivateur exploitant cinq hectares au plus, qui aura paru le plus méritant à la Commission.

Bonnes Fermières. — 1. Une médaille d'or; 2. Une médaille de la Société des Agriculteurs du Nord, aux deux meilleures fermières du canton.

Culture Maraîchère. — Une médaille de la Société des Agriculteurs du Nord sera décernée au cultivateur maraîcher jugé le plus méritant aussi bien par la tenue de ses terres, que par la beauté et l'abondance de ses produits.

2e prix : médaille de la Société des Agriculteurs du Nord ;

3e prix : médaille de la Société des Agriculteurs du Nord.

Moralité. — Médailles et primes aux servantes de ferme, aux surveillants et aux ouvriers de ferme, aux bergers du canton, qui se sont le plus distingués par la durée et la loyauté de leurs services chez un même maître, sans interruption, ainsi que par leur bonne conduite, leur capacité, leur économie, leur tempérance.

Les faits seront attestés par les certificats des maîtres eux-mêmes, vérifiés par les maires des communes.

Les certificats devront être remis au Secrétariat du Comice, avant le 1er juillet 1912, terme de rigueur. Ils doivent préciser celle des catégories à laquelle appartiennent les candidats.

Il ne sera accordé que des rappels de récompenses à ceux qui dans le concours précédent du même canton, ont obtenu la récompense la plus élevée.

Domestiques gagés. — 1er prix, médaille de vermeil et 40 fr.; 2e prix, médaille bronze et 30 fr.; 3e prix, prime de 20 fr.

Servantes. — 1er prix : médaille d'argent et 40 fr.; 2e prix, médaille de bronze et 30 fr.; 3e prix, prime de 20 fr.

Journaliers. — 1er prix, médaille d'argent et 30 fr.; 2e prix, médaille de bronze et 20 fr.; 3e prix, prime de 10 fr.

Journalières. — 1er prix, Médaille d'argent et 30 fr.; 2e prix : médaille de bronze et 20 fr.; 3e prix : prime de 10 fr.

Gardes-champêtres. — 1er prix, médaille de vermeil et prime de 25 fr. offertes par la ville de Douai ; 2e prix, médaille d'argent; 3e prix, médaille de bronze.

Pour décerner les récompenses aux gardes-champêtres on tiendra surtout compte des contraventions qu'ils auront constatées pour vol de récoltes et de fruits.

Il pourra être décerné en outre à des agents agricoles, cinq primes de 20 francs et cinq primes de 10 francs chacune.

Maîtres. — Médaille vermeil et médaille d'argent aux deux fermiers qui auront présenté les listes les plus recommandables de vieux et fidèles serviteurs employés dans leur ferme.

Toute personne domiciliée dans l'arrondissement pourra prendre part aux concours suivants :

Labourage (chaque concurrent devra être muni d'une charrue). — Brabants simples ou doubles attelés de deux chevaux (les brabants et jumelles concourront séparément). — 1er prix, médaille d'argent et prime de 50 francs ; 2e prix, médaille de la Société des Agriculteurs du Nord et prime de 35 fr.; 3e prix, prime de 25 fr.; 4e prix : prime de 20 fr.

Charrues à un cheval. — 1er prix, médaille d'argent et prime de 40 fr.; 2e prix, prime de 20 francs.

Charrues traînées par deux vaches ou par deux bœufs. — 1er prix, médaille d'argent et prime de 30 fr.; 2e prix, prime de 20 fr.

Charrues traînées par une vache ou un bœuf. — 1er prix, médaille d'argent et prime de 20 fr.; 2e prix, prime de 10 fr.

Maréchalerie. — Les concurrents devront apporter leurs outils à ferrer. — 1er prix, médaille d'argent grand module de la Société des Agriculteurs de France et prime de 50 fr.; 2e prix, médaille d'argent et prime de 40 fr.; 3e prix, médaille de la Société des Agriculteurs du Nord et prime de 20 fr.; 4e prix, médaille de bronze et prime de 20 francs.

Ferrure pathologique. — Médaille d'argent et prime de 40 francs.

Amélioration de l'espèce chevaline. — Les juments et les pouliches récompensées dans les précédents concours de l'arrondissement de Douai ne pourront concourir dans celui-ci que pour un prix supérieur à celui déjà obtenu.

Juments. — 1er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr.; 2e prix, médaille de bronze et prime de 80 fr.; 3e prix, médaille de bronze et prime de 60 fr.

Pour les plus belles juments de trait à l'exclusion de tous croisements, suivies de leur poulain de l'année. — Seront admises à concourir les juments qui auraient donné depuis moins de 12 mois un poulain dont la mort serait attestée par un certificat du maire de la commune. — Les cartes de saillie seront exigées.

Pouliches (à l'exclusion des poulains). — Pour les meilleures pouliches de trait, âgées de deux à trois ans, aussi à l'exclusion de tout croisement. — 1er prix, médaille d'argent et 85 fr.; 2e prix, médaille de bronze et 60 fr. — Pour les meilleures pouliches de trait, âgées de trois à quatre ans : 1er prix, médaille de bronze et 85 fr.; 2e prix, prime de 60 fr.

Amélioration de l'espèce bovine. — Les taureaux vendus antérieurement par la Société d'Agriculture pourront concourir.

Taureaux propres à la reproduction. — Médaille d'argent grand module de la Société d'Agriculture de France, et prime de 70 fr.; médaille d'argent et prime de 40 fr. — Ces animaux pour être admis au concours devront être munis d'un pince-nez.

Vaches. — Pour les vaches qui seront jugées les plus propres à la reproduction et les plus remarquables par leurs qualités laitières : 1er prix, médaille d'argent et 100 fr.; 2e prix, médaille de bronze et prime de 80 fr.; 3e prix, médaille de bronze et prime de 60 fr. — Pour la plus belle bande de vaches dont le nombre ne pourra être inférieur à quatre : 1er prix, médaille d'argent et prime de 100 fr.; 2e prix, médaille de bronze et prime de 50 fr.

Les primes seront accordées aux animaux les plus remarquables sans distinction de race. — Les animaux devront être la propriété des exposants depuis six mois au moins. — (Si la fièvre aphteuse existait dans l'arrondissement de Douai à la date du Concours des modifications nécessaires seraient apportées).

Espèces ovine et porcine. — 1er prix, prime de 80 fr.; 2e prix, prime de 60 fr. — Ces prix pourront être divisés au besoin.

Amélioration de l'espèce caprine. — Deux primes de 15 fr. aux plus beaux types.

Espèce canine, chiens de berger. — Des primes et des médailles seront attribuées pour cette catégorie par un jury spécial. Les bergers seuls seront admis à présenter des chiens.

Animaux de basse-cour. Abeilles. — Quatre médailles (une en argent et trois en bronze) et des primes (une de 30 fr., une de 20 fr. et cinq de 10 fr.) seront mises à la disposition du jury afin de les répartir, s'il y a lieu, entre les propriétaires qui auront exposé les plus beaux lots.

Nota. — Pour les animaux présentés dans les catégories 3, 4, 5, 6, 7 et 8, l'exposant devra justifier qu'il en est propriétaire au moins depuis six mois.

Produits agricoles et horticoles. — Une médaille de vermeil et une médaille des Agriculteurs du Nord, aux expositions les plus complètes et les plus remarquables.

Six médailles (deux en argent et quatre en bronze) et des primes (une de 50, 30, 20 et 15 francs et deux de 10 fr.) seront décernées s'il y a lieu aux exposants.

Exposition des machines et des instruments agricoles et horticoles. — Un emplacement de grande étendue sera mis à la disposition des constructeurs, même de ceux qui sont étrangers à l'arrondissement de Douai.

Des diplômes seront décernés aux plus méritants.

Champs d'expériences. — Une somme de 250 francs pourra être consacrée à récompenser les champs d'expériences les plus méritants qui auront été signalés à M. le Secrétaire au moins 15 jours à l'avance.

Une vente de jeunes taureaux de race flamande pure aura lieu à l'issue du concours.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Monsieur Charles-Edouard JARDEZ

Typographe au journal La Croix du Nord ; *Membre de la Confrérie du T.-S. Sacrement et de la Ligue des Catholiques Français ; Membre retraité de la Société Typographique Lilloise ; Membre de la Société de Secours mutuels du Syndicat des Typographes de Lille ; Médaillé du Travail.*

pieusement décédé à Lille, le 17 juin 1912, dans sa 63e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le **jeudi 20 juin**, à 9 heures, en l'église Ste-Catherine, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Trois-Mollettes, 50, à 8 h. 3/4.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes et de les remplacer par des prières.

—(o)—

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Jules MAILLOT

Née Julia-Marie DELANNOY

décédée à **Lille**, le 18 juin 1912, à l'âge de 77 ans, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi** et **Service solennels** qui auront lieu le **vendredi 21** dudit mois, à onze heures, en l'église Saint-André, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à 5 heures du soir.

L'assemblée à la maison mortuaire, 9, rue Princesse, à 10 heures 3/4.

Les **Messes** seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le lundi 24 juin, pendant toute la matinée ; et un **Obit solennel** sera chanté le même jour, à onze heures (les Laudes à 10 heures 1/2).

Suivant la volonté expresse de la défunte, il n'y aura pas de fleurs aux Funérailles. 6900

MESSES & OBITS

Vous êtes priés d'assister aux **Messes anniversaires** qui seront célébrées en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à **Lille, le 20 juin 1912**, et à l'**Obit solennel** qui sera chanté le même jour à onze heures, pour le repos de l'âme de Monsieur

Modeste-Louis-Victor DELAHAYE

Veuf de Dame Juliette BARBE

Membre de la Confrérie du T.-S. Sacrement

décédé à **Lille**, le 17 juin 1911, dans sa 92e année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

De la part de la Famille. 18, 19 j. 6892

PORT DE DUNKERQUE

ENTREES du 18 juin

Saint-Malo, vap. fr. Armorique, 206, d.
Portland (Or.), 3-m. fr. René, 1976, blé.
Portland (Or.), 4-m. all. Lasbek, 2192, blé.
Bombay, vap. ang. Clan Lindsay, 2499, d.

SORTIES du 18 juin

Liverpool, vap. a. Barrister, 3090, lège.
Havre, vap. fr. Campinas, 1972, d. m.
Barry, v. suéd. Eol, 1109, lège.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Hambourg 15, 4-m. all. Leni	Dunkerque
Saigon 15, st. fr. Amiral Nielly	id.
Rio-de-Janeiro 14, st. fr. Amiral Ponty	id.
DEPARTS :	**ALLANT A :**
Ténériffe 13, st. norv. Sélubal	Dque
Nouméa 10, st. fr. Briez Izel	Papeete
Queenstown 16, 3-m. norv. Sumbawa (remorqué par Challenge)	Dque
Queenstown 15, 3-m. all. Lasbek (remorqué par Jane Joliffe)	id.
Ténériffe 14, st. a. Holly Branch Ouessant p.o. (en route de Callao)	
ORDONNÉ DE :	ALLANT A :
Falmouth 17, 3-m. all. Ellerbek (de Port-Wakefield avec blé)	Dque
Falmouth 17, 3-m. norv. Frene	Nantes
Falmouth 17, 3-m. fr. Touraine	Havre

PASSAGES. — Colombo 15, st. fr. Amiral de Kersaint, Haiphong à Dque. — Aden 14, st. ang. Ivydene, Kurrochée à un port de France. — Sagres 14, st. fr. Ile de la Réunion, Bombay à Dunkerque. — Gibraltar 16, st. ang. Ambassador, Alexandrie à Dunkerque. — Ste Roch'spoint 17, 3-m. ang. Beeswing, Queenstown à Dunkerque. — Ventnor 17, 4-m. ang. Crocodile, Portland (Or.), à Dunkerque.

MARCHES

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, le 18 juin 1912.

Avoine jaune. — Courant 23,20; prochain, 23,25; juillet-août 23,30; 4 derniers 19,20. Tendance soutenue.

Avoine blanche. — Courant 23,50; prochain, 23,55; juillet-août 23,60; 4 derniers 19,40. Tendance soutenue.

Blé roux bigarré. — Courant 32,05; prochain 30,65; juillet-août 29,»»; 4 derniers 26,10. Tendance soutenue.

Blé blanc. — Courant 33,25; prochain 31,05; juillet-août 29,25; 4 derniers 26,40. Tendance soutenue.

LILLE, 18 juin.

Sucre. — Roux 88°, 38,»». — Cuite 1er jet, »»,»». — Pain n° 1, 83,»». — Cassé, boîte 5 kil., 84,»».

3/8 fin disponible, 67,75.

BAILLEUL, 18 juin.

Blé, 24 fr. l'hectolitre. — Haricots 56 fr. id. — Avoine 24 fr. les 100 kilos. — Foins, 7 à 8 id. — Paille, 4 à 5 id.

BERGUES, 17 juin.

Blé blanc, 24,08 l'hectolitre ; id. roux, 24,08. — Fromage vieux, q. m., 80 fr.

Cours des Bestiaux. — Bœufs et vaches, 0,95 à 1 fr. — Porcs gras, 1,35 à 1,40. — Veaux gras (jeudi 13 juin) 1,20 à 1,40.

Cours des fourrages. — Foin de trèfle, 1re qual., 100 fr. ; 2e q., 65 les 1000 kilos. — 2e coupe, 85 fr. — Paille de blé, 52 fr. ; id. d'avoine, 42 fr. ; id. de seigle, 35 fr.

PARIS, 17 juin.

Sucres raffinés. — Les affaires sont toujours peu actives ; la raffinerie maintient ses cours.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En caisse de 5 kilos rangés, 82 à 82,50. — En cartons de 1 kilo rangé, 83,50 à 84,»». — En caisses de 50 à 60 kilos rangées, 82,50 à 83. — En caisses de 25 à 30 kilos rangées, 83 à 83,50. — En caisses de 10 kilos rangés, 83,50 à 84. — Raffinés en poudre s. d., 79,50 à 80.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 54 ; paine, 52.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 77 à 78. — Morceaux irréguliers, 77 à 78. — Petits déchets, 77,50 à 78. — Sucre en poudre, 76,50 à 77. — Semoule (selon finesse), 79 à 79,50. — Glaces, 79 à 80. — Sucres cristallisés extra acquit, 73,50 à 74. — Sucres cristallisés en poudre, 74,50 à 75.

COURTRAI, 17 juin.

Froment blanc, 24 fr. l'hectolitre ; id. roux, 23 fr. — Seigle, 19,50. — Avoine, 25 fr. — Huile de colza, 72,50 les 100 kil.; id. de lin, 95 fr. — Tourteaux de colza, 13 fr. les 100 kil.; id. de lin, 23,50. — Cossettes de chicorée, 22,25.

HOUBLONS

ANVERS, 17 juin.

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost disponible, 227,50 ; nouvelle récolte, 145 à 147,50. Tendance soutenue.

PETROLES

ANVERS, 17 juin.

Raffiné américain, les 100 kilos : disponible, 23,50 ; juillet-août, 23,75 ; septembre, 24,»». Tendance ferme.

COURS DES METAUX

LONDRES, 18 juin.

	C. préc.	C. jour
Cuivre comptant	78 3/8	79 1/4
Cuivre 3 mois	79 »/»	79 15/16
Etain comptant	204 1/2	207 »/»
Etain 3 mois	196 3/4	196 1/2
Plomb comptant	18 »/»	18 3/16
Zinc	25 1/2	25 1/2
Fontes à Glasgow cpt.	54 8	54 10

TRAITEMENT SPECIAL des affections de l'ESTOMAC et des INTESTINS
MALADIES NERVEUSES, etc.
CURES de Repos et de Convalescence.
INSTITUT HYDROTHÉRAPIQUE ET DIÉTÉTIQUE, sous la Direction du Docteur VOET, Bonsecours (Belgique)
0232

POUR VOUS DESALTERER
immédiatement et agréablement
PRENEZ DU
BANYULS-TRILLES A L'EAU
avec un peu de Sirop de Citron
C'EST L'APERITIF D'ETE PAR EXCELLENCE
DEMANDER
UN TRILLES A L'EAU
et exiger l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille 0233

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(BANQUE) 40, r. de la Gare ROUBAIX
1, pl. de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING
Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons.—Service de coffre-forts.
0277

LE MEILLEUR CAFÉ est le CAFE FIN de la Maison WATERLOT-LAMBELIN
Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53, LILLE
René CARTON, successeur 073

BOURSE DE LILLE

DU 18 JUIN 1912

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Deman.
Albi	398 —	397 —	404 —	394 —
Albi (fond).	296 —	297 —	300 —	291 —
Anche	2830 —	2821 —	2840 —	2820 —
Anzin	8650 —	8625 —	8680 —	8535 —
Bully-Grenay	— —	6875 —	5896 —	6000 —
— 1/50	118 —	118 25	120 —	117 —
Blanzy	— —	665 —	— —	— —
Bruay ent.	1477 —	1475 —	1483 —	1473 —
Bruay 10e	149 —	148 —	150 50	148 —
Carvin ent.	4621 —	4625 —	4630 —	4615 —
Carvin 5e	925 —	921 —	928 —	915 —
Clarence	416 50	420 —	420 —	412 —
Courrières	4630 —	4650 —	4640 —	4620 —
Crespin t. v.	91 —	92 —	92 —	90 —
Douchy	994 —	991 —	1000 —	990 —
Dourges 100	450 —	455 —	455 —	445 —
Drocourt	700 —	706 —	700 —	691 —
— 10e	785 —	790 —	790 —	780 —
Ferfay	400 —	405 —	406 —	395 —
Flines-Rach.	84 25	84 —	84 75	83 50
Lens ent. p.	1540 —	1542 —	1544 —	1535 —
Lens 10e	155 75	156 —	156 50	155 —
Liévin	4580 —	4600 —	4590 —	4575 —
Liévin 30e	152 —	151 75	153 —	151 50
Lign.-l-Aire	494 —	495 —	500 —	490 —
Marles 30 %	3100 —	3135 —	3110 —	2980 —
Marles 70 %	4850 —	4865 —	4865 —	4840 —
Marles 20e	243 50	245 —	245 —	242 50
Meurchin 5e	2450 —	2445 —	2455 —	2440 —
Nord d'Alais	99 —	100 —	100 —	98 —
Ostricourt	2965 —	2950 —	2975 —	2950 —
Thivencelles	— —	1735 —	1742 —	1730 —
Vend.-l-Béth.	110 —	106 —	— —	— —
Vicoigne a.	1749 —	1749 —	1755 —	1745 —
Vicoigne 10e	177 —	178 —	178 —	175 50

BANQUES (Actions)

	C. jour	C. préc.
Crédit du Nord	— —	800 —
Verley-Decroix	— —	1357 —
Devilder et Cie	— —	585 —

VALEURS DIVERSES

	C. jour	C. préc.
Gaz de Wazemmes	— —	749 —
Rousseau	500 —	490 —
St-Sauv'-Arras (15 janv. 12)	— —	340 —
Biache-S-Vaast (15 juill. 11)	— —	3850 —
Margarine-Béth. (1 oct. 11)	180 —	179 —
Denain-Anzin (1er oct. 11)	2570 —	2600 —
Fives-Lille	— —	1060 —
La Lucette	500 —	460 —
Senelle-Maub. (30 juin 11)	— —	1420 —
Lille et Bonnières p.	— —	510 —
Etablissem. St-Amand	— —	860 —
Tramways Electr. de Lille	— —	699 —
Chantiers de France	625 —	645 —
Etablissements Wibaux	— —	146 —
Laiteries Nord de la France	214 —	220 —
Delespaul-Havez	— —	112 —

OBLIGATIONS. — Crédit Foncier Nord Argentine, 487. — Dourges 1907, 473. — Drocourt 1905, 468. — Liévin 1906, 468. — Vicoigne 1911, 465.

Coupons détachés

1er juin. — La Desvroise, coup. n° 10, brut, 27,50; net nom., 26,10; port., 25,182. — Brasserie Moderne de Carvin-Epinoy (action), c. n° 4, brut, 20; net nom., 19,20; port., 17,95. — Id. (2e), c. n° 4, brut, 4; net nom., 3,84; port., 3,59.

15 juin. — Chemins de fer Economiques du Nord, coup. n° 6, brut, 8,50; net nom., 8,16; port., 7,84.

Petite Bourse du 18 au comptant

VALEURS	PRÉC	CLO.	VALEURS	PRÉC	CLO.
3 0/0	92 95	92 95	Ville de Paris		
Indo-Ch. 2 1/2	43 ..	43 ..	1892 2 1/2	365 25	363 ..
Indo-Ch. 3 1/0	402 25	402 25	1899 3 1/0	394 ..	390 ..
Chinois 0/0	... ..	... ..	1909 3 1/0	... ..	... ..
Russe 4 0/0	... ..	94 25	1906 3 1/0	... ..	... ..
Russe 3 0/0 1896	70 70	70 90	Coms. 1879	156 50	160 ..
Banque de Paris	1233 ..	1263 ..	— 1880	478 50	481 50
Crédit Foncier	845 ..	845 ..	— 1881	361 ..	364 ..
Cr. Lyonnais	1514 ..	1519 ..	— 1884	423 ..	430 ..
Banque de Paris	1360 ..	1359 ..	— 1899	435 50	430 ..
Société Génér.	520 ..	523 ..	Foncière	550 ..	550 ..
Est	910 ..	911 ..	— 1903	503 50	503 50
Midi	1104 ..	1105 ..	— 1885	432 ..	430 ..
Nord	1658 ..	1661 ..	— 1905	437 25	438 ..
Orléans	1530 ..	1536 ..	Obligations		
Ouest	914 ..	911 ..	Nord 3 0/0	426 ..	426 ..
P.L.M.	1233 ..	1235 ..	Est 3 0/0	420 50	419 ..
Vile de Paris			Midi 3 0/0	411 ..	412 50
Ital 4 0/0	53 ..	53 ..	Ouest 3 0/0	414 ..	414 ..
1877 3 0/0	403 75	404 50	P.L.M. 3 0/0	411 ..	412 ..
1875 3 0/0	542 50	542 75	P.L.M. 2 1/2 0/0	415 ..	414 75

BOURSE DE LONDRES

Du 18 juin 1912	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidés	76 3/8	76 5/16
Extérieure	92 3/4	92 3/4
Turc Unifié	89 1/2	89 1/2
Banque Ottomane	17 3/4	17 3/4
Rio Tinto	82 »/»	82 1/8
Consolidés Gold	4 5/32	4 1/8
East Rand	3 5/32	3 1/8
Rand Mines	6 5/8	6 7/16
Chartered	27/6 »/»	27/6 »/»
Rob Gold	4 7/8	4 7/8
Change sur Paris	25.45 »/»	25.45 1/4
Escompte Banque	2 15/16	2 15/16
Prêt à court terme	2 1/2	2 1/2

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-26 051

Imp. *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, LILLE
Le gérant : Ch. VÉRant.

Prix du Beurre, des Œufs, des Pommes de terre

POUR NOS MÉNAGÈRES

MARCHÉS	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
	le kilo	le mille	les 100 kilos
Paris, 12 juin (pour comparaison)	Normandie 2,40 3,80 Bretagne 2,40 2,90 Touraine 2,50 3,»» Nord et Est 2,»» 2,86	Normie Picardie extra 116 128 116 126 choix 80 98 80 104	Midi-Paris 32,»» 33,»» Noirmout. 24,»» 30,»»
Lille, 12 juin	3,30 à 3,50 le kilo	11,»» à »»,»» le cent.	26,»» à 32,»» les 100 kil
Aire, 14 juin	2,80 à 3,20 le kilo	2,40 à 2,60 le quart	4,»» à 6,»» les 100 k.
Armentières, 10 juin	3,30 à »,»» le kilo	11,50 à »,»» le cent	26,»» à 30,»» les 100 k.
Arnèke, 11 juin	3,00 à 3,30 le kilo	2,50 à 2,70 le quart.	
Avesnes, 7 juin	1,50 à »,»» le livre	2,40 à »,»» le quart	
Bailleul, 18 juin	1,50 à 1,60 la livre	2,40 à 2,60 le quart	8,»» à 12,»» les 100 k.
Bergues, 17 juin	3,16 à »,»» le kilo	2,60 à »,»» le quart	
Bourbourg, 11 juin	2,80 à 3,50 le kilo	2,25 à 2,40 le quart.	9,00 à 12,00 les 100 kil
Cambrai, 15 juin	1,70 à 1,80 la livre	2,40 à 2,50 le quart	28,»» à »,»» les 100 k.
Cassel, 13 juin	1,30 à 1,50 la livre	2,60 à 2,75 le quart	
Courtrai, 17 juin	3,15 à »,»» le kilo	2,30 à »,»» le quart	
Cysoing, 11 juin	1,65 à »,»» la livre	2,90 à »,»» le quart	0,35 à »,»» le kilo
Douai, 15 juin	3,60 à »,»» le kilo	1,30 à »,»» le 1/2 q.	0,30 à 0,40 le kilo
Estaires, 13 juin	1,45 à 1,55 la livre	2,40 à 2,60 le quart	15,»» à 17,»» les 100 k.